

AVIS PUBLIC

Centre de services scolaire des Patriotes

Mise à jour des Règles de fonctionnement du Conseil d'administration | Préavis d'adoption selon l'article 392 de la Loi sur l'instruction publique (chapitre I-13.3)

Avis est donné conformément à l'article 392 de la *Loi sur l'instruction publique* (chapitre I-13.3) que lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2026, le Conseil d'administration du Centre de services scolaire des Patriotes adoptera la mise à jour du règlement suivant :

« Règles de fonctionnement du Conseil d'administration »

Ce projet de règlement peut être consulté en présentant une demande à agent.sg@cssp.gouv.qc.ca.

Saint-Bruno-de-Montarville, le 21 avril 2026.

Annick Loiselle, secrétaire générale